



L'ACCREDITATION ÉCOCOURTIER : UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE COURTIERES IMMOBILIERS EST À NOS PORTES!

Imaginée par Écohabitation et Via Capitale, la toute nouvelle accréditation s'adresse aux courtiers immobiliers qui souhaitent développer leurs connaissances de l'habitation écologique.



[L'accréditation ÉcoCourtier](#) est un programme qui fournit aux courtiers immobiliers les outils nécessaires pour mieux répondre aux besoins d'une clientèle écologique grandissante, qui se questionne et s'intéresse aux composantes saines et durables d'une habitation. Grâce à ce programme, les courtiers seront en mesure de conseiller leurs clients sur les composantes d'une maison écologique, et proposer des améliorations pour rendre une habitation conventionnelle plus saine.

Le programme se décline en [trois étapes simples](#) : la formation, l'adhésion à l'accréditation ainsi que la formation continue.

Pour le moment, six [formations ÉcoCourtier](#) sont prévues au calendrier, exclusivement aux courtiers de Via Capitale : 4 décembre 2014 à Montréal, 10 décembre 2014 à Québec, 14 janvier 2015 à Sherbrooke, 21 janvier 2015 à Rimouski, 4 février 2015 à Drummondville et 11 février 2015 à Laval. De nouvelles dates seront aussi ajoutées au cours des prochains mois. La formation permettra aux participants de se familiariser avec des notions concernant l'habitation écologique:

- + Le marché et la clientèle des maisons écologiques
- + Les meilleures pratiques de courtage écologique
- + Les certifications (LEED, Novoclimat, Energy star, etc.)
- + La rénovation écologique et ses outils
- + Les subventions et crédits d'impôts disponibles, etc.

Accréditation

Suite à la formation, les courtiers qui souhaitent approfondir leurs connaissances et s'afficher en tant qu'ÉcoCourtier pourront passer à la 2e étape afin d'obtenir l'accréditation. Ils devront réussir un examen concernant l'habitation écologique et le courtage vert. Sur réussite de cet examen, l'ÉcoCourtier pourra utiliser le matériel promotionnel du programme et il sera répertorié dans l'annuaire d'Écohabitation.

L'ÉcoCourtier devra s'engager à respecter des actions écologiques dans le cadre de son travail. Il devra obligatoirement, pour renouveler son accréditation, faire un bilan annuel de ses émissions de gaz à effet de serre. Il pourra aussi choisir d'autres actions parmi celles proposées dans la liste [Les actions de l'ÉcoCourtier](#).

ÉcoCourtier est un programme offert exclusivement aux courtiers de Via Capitale, partenaire fondateur, jusqu'en juin 2016.

L'ÉcoCourtier peut vendre ou acheter des maisons tout à fait normales; l'avantage de l'accréditation ÉcoCourtier est qu'il saura conseiller ses clients et répondre à leurs questions quant aux composantes écologiques d'une habitation.

Dès 2015, les premiers ÉcoCourtiers seront accrédités par le programme et les clients désirant avoir recours aux services d'un ÉcoCourtier pourront consulter l'annuaire d'Écohabitation.

- 30 -

Contact média :

Mireille Thériault, Chargée de projet, Écohabitation
514 985 0004 poste 620 | ecocourtier@ecohabitation.com